

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

04-2025 Travaux de menuiseries de la structure d'accueil de la petite enfance à Séderon

Le Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il est impératif de sécuriser, par la mise aux normes réglementaire, les équipements de menuiseries, portes et radiateurs d'un local d'habitation en une structure d'accueil petite enfance ;

Considérant la proposition de l'Entreprise SAME Menuiserie sise, Z.A. du Grand Tilleul, 39 Allée des rassades à Nyons (26110) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de l'Entreprise SAME Menuiserie sise, Z.A. du Grand Tilleul, 39 Allée des Rassades à Nyons (26110).

ARTICLE 2

Le coût total de la prestation s'élève à 5 993,00 € HT soit 7 191,60 € TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 2145.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 28 janvier 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 31/01/2025

Mise en ligne le : 31/01/2025